



RÉUNION DE BUREAU

Jeudi 24 Octobre 2019

-Procès verbal-

Étaient présents :

Madame Anne-Sophie RIGUET

Messieurs Jean-François de MIEULLE, Jean-Louis FOURMY et Pascal DEBOUDT

Clément MILLET, Pascaline DUFRANNE et Marine DURAND en tant que permanents du CRECVL.

Excusés :

Sophie GAUTHIER, Valérie GIRAUDEAU MEIXEIRIO et Olivier MARSZALKOWSKI.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du précédent procès verbal datant du 17/09/2019
2. Organisation finale Grand Régional Centre-Val de Loire indoor 2019
3. Organisation journée des officiels de compétition 2020
4. Demandes de promotions officiels de compétition
5. Questions diverses

Pascal DEBOUDT ouvre la séance 9h30.

1) Approbation du précédent procès verbal datant du 17/09/2019

Monsieur Pascal DEBOUDT fait la lecture du précédent procès verbal en date du 17/09/2019. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Organisation finale Grand Régional Centre-Val de Loire indoor 2019

Un appel à candidature pour l'organisation de la finale Grand Régional Centre Val de Loire a été envoyé aux organisateurs. Suite à cet appel à candidature, le CRE CVL n'a reçu qu'un seul retour, celui de Frédéric KELLER, qui a l'habitude d'organiser des concours sur le Parc.

La finale GRC aura donc lieu les 9, 10 et 11 Novembre 2019 dans le grand manège.

La remise des prix finale de l'ensemble des disciplines du Grand Régional Centre-Val de Loire aura lieu le dimanche 10 Novembre à 18h30 dans la salle du Moulin.

Une réunion de terrain a eu lieu le mercredi 23 Octobre entre le CRE, la FFE et l'organisateur pour préparer au mieux cette finale.

Il a été décidé que le CRE CVL prenne à sa charge l'éclairage et la location du manège et du moulin.

Pascal DEBOUDT invite les élus à être présents lors de la remise des prix le dimanche.

Le budget de l'événement sera adressé aux élus du bureau présents à la réunion.

Ce point est approuvé par l'ensemble des élus.

3) Organisation journée des officiels de compétition 2020

La formation des officiels se déroulera cette année le Dimanche 26 janvier 2020.

Au vu des restrictions budgétaires et des retours de l'année dernière, Il est proposé aux élus de fusionner certaines formations.

Il est proposé de prendre contact avec Gilles CHANTELOUBE pour la formation des Commissaires aux paddocks et Vincent MAYOUX pour celle des Chefs de piste CSO.

Il est important cette année de faire une formation TREC qui n'avait pu être faite l'année dernière. Concernant les autres disciplines, il est proposé de prendre contact avec ceux de l'année dernière pour savoir s'ils peuvent intervenir en 2020.

Il est décidé que les licenciés hors région (même ceux habitant la région) devraient s'acquitter de la somme de 75€ pour s'inscrire à la formation.

Concernant le co-voiturage, il est décidé de continuer tout en spécifiant qu'il s'applique qu'aux licenciés de la région Centre-Val de Loire.

Ce point est approuvé par l'ensemble des élus.

4) Demandes de promotions officiels de compétition

- Monsieur Éric ESPANET - demande de promotion au statut de Juge Candidat National CSO.
Son dossier avait déjà été présenté lors d'une précédente réunion de bureau. Il lui avait été demandé d'officier sur d'autres terrains de concours différents que celui d'Olivet, ce qu'il a fait. Un avis favorable de notre correspondante régionale a été reçu.

La promotion est approuvée à l'unanimité.

- Monsieur Guillaume LEROY - demande de promotion au statut de Chef de piste Candidat National CCE.

Le contact a été pris auprès de Sébastien TASSIN qui a signé les 2 attestations de formations pratiques qui doivent être faite pour présenter son dossier. Ce dernier a confirmé que Guillaume LEROY a bien le niveau pour une promotion au statut de Chef de piste Candidat national CCE.

La promotion est approuvée à l'unanimité.

- Monsieur Jean-Philippe LEVEQUE - demande de promotion au statut d'Arbitre Candidat National HORSE BALL.

Un avis favorable de notre correspondant régional a été reçu.

La promotion est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Pascal DEBOUDT informe les membres élus du bureau que la FFE a restructuré le cursus des arbitres de Horse-Ball. Cette restructuration est une très bonne chose pour l'amélioration de la sécurité dans la discipline. Toutefois, il a été demandé par la FFE que le CRECVL valide certains des officiels au niveau supérieur sans suivre la procédure de demande d'officiels de compétition que le CRECVL applique. Pascal DEBOUDT, informe les élus du bureau qu'il a refusé. Comme dans toutes les disciplines, et pour un traitement impartial, les promotions d'officiels de compétitions sont systématiquement validées par le Bureau ou le Comité Directeur du CRECVL.

Les dossiers de promotions sont à adresser par l'officiel de compétition au CRECVL, conformément au cursus fédéral.

Une vérification administrative et une demande d'avis du correspondant régional de la discipline concernée est systématiquement réalisées.

Cette méthodologie y compris pour le Horse-ball sera réalisée.

- Monsieur Franck PORTEJOIE - demande de promotion au statut de Chef de piste Candidat national élite CCE.

Le contact a été pris avec Gilbert LECRIVAIN signataire de l'attestation de formation pratique transmis dans le dossier. Ce dernier nous a informés qu'il n'avait pas signé ce document pour le niveau Candidat national élite. Monsieur LECRIVAIN a spécifié que Monsieur Portejoie avait bien été sur le cross avec lui mais devait se perfectionner et acquérir plus d'expérience pour réaliser une demande au niveau Candidat national élite.

La promotion est refusée à l'unanimité.

Les élus du bureau demandent que la FFE soit sollicitée sur le fait de rajouter sur les attestations de formations pratiques le nom et prénom du formateur en plus de la signature.

Ce point est approuvé par l'ensemble des élus.

5) Questions Diverses

- Monsieur Jean-François de MIEULLE intervient concernant les coefficients des concours. Suite aux modifications fédérales, le coefficient 2 a été supprimé des tournées des As. Pour bénéficier du coefficient 2, la tournée des as doit dorénavant faire partie d'une étape du circuit départemental géré par le CDE.

Il est demandé de faire remonter à la FFE cette problématique. Jean François de Mieulle, propose une application d'un coefficient 3 pour les super As et coefficient 2 pour les tournées des AS. Cette proposition sera proposée à la FFE.

La réunion est levée à 10h25

